

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Trudeau

<https://www.cadre21.org/membres/1be2d004af1032a625c6b0bb>

Date d'obtention : 2021-05-16 17:48:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- formation du personnel
- compréhension du rôle de chacun
- Intervention éducative auprès des élèves
- Plusieurs écoles peuvent être interpellées pour un événement
- Rencontre rapide des élèves concernés en suivant protocole Sexto

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Si dénonciation provient de gens extérieurs à l'école, référez à corps policier.
- Utiliser questionnaire du protocole

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne jamais visualiser les contenus des appareils des élèves
- Suivre le questionnaire dans protocole afin de ne pas interférer dans le processus judiciaire.